

Pour information :

MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES ILS AVAIENT MENÉ UNE ACTION COMMANDO DANS LES RAYONS DE CARREFOUR

Relaxés après leur appel à boycotter les produits israéliens

A.L. | Publié le 21 déc. 2013, 07h00

RÉAGIR



Pontoise, le 12 septembre. Ces pro-palestiniens risquaient jusqu'à un an de prison et 45000 € d'amende. Ils espèrent que le jugement fera jurisprudence. (LP/M.G.)

Ils espèrent que le jugement fera jurisprudence. Sept militants de la cause palestinienne du département, parmi lesquels trois élus, ont été relaxés, hier, par le tribunal correctionnel de Pontoise. Les prévenus avaient comparu en septembre pour « provocation publique à la discrimination à l'égard d'un groupe en raison de son appartenance à une nation ». Le 26 juin 2010, ces militants écologistes et d'extrême gauche avaient appelé au boycott des produits israéliens dans le cadre de la campagne BDS (Boycott Désinvestissement Sanctions). Ils avaient notamment mis en scène une parodie de procès, au milieu des rayons de l'hypermarché [Carrefour](#) de Montigny-lès-Cormeilles.

Les sept prévenus se sont « félicités » de cette décision

Laurent Alcini, conseiller municipal (Front de gauche) de Taverny, l'ex-sénatrice Alima Boumédiène-Thiery (Fase, [Fédération](#) pour une alternative sociale et écologique), Sylvette Amestoy, adjointe au maire (Europe Ecologie-[les Verts](#)) de Courdimanche, Sylvain de Smet, conseiller régional (EELV) d'Ile-de-France, Serge Grossvak (Fase), Nicolas Shahshahani (EuroPalestine) et Omar Slaouti (ex-NPA), encouraient à ce titre jusqu'à un an de prison et 45000 € d'amende.

Dans un communiqué, les sept prévenus se sont « félicités » de cette relaxe. « Le tribunal a clairement considéré que l'appel au boycott d'un Etat, Israël dans cette affaire-ci, relève de la liberté d'expression et ne saurait donc être réprimé, dès lors que les limites à cette liberté n'ont pas été dépassées », commentent-ils. « Les juges ont estimé qu'il n'y avait pas une atteinte discriminatoire dans notre appel à boycott des produits israéliens, détaille Omar Slaouti. Nous ne dénonçons pas les Israéliens, mais la politique menée par leur état, et nous exigeons que la circulaire Michèle Alliot-Marie (*NDLR : directive qui ordonne aux procureurs de la République d'engager des poursuites pénales contre toute personne appelant à ne pas acheter les produits israéliens*) soit désormais abrogée. »
